



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 15 novembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 8 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Angélique ASSIER, Sébastien BRIAND, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Pierre LESTAS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Gaëlle VERJUS.

Angélique ASSIER a donné pouvoir à Didier LAPALUS

Grégory BAERT a été élu secrétaire de séance.

Objet : **PROPOSITION FINANCIERE DU CABINET MONTMASSON POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA REHABILITATION DU GENIE CIVIL DES BIOSTYRS DE LA STATION D'EPURATION DE THONES. DEL_06392022**

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que les travaux de remplacement du BIOMEDIA des Biostyrs de la station d'épuration sont en cours d'exécution. Cette opération a nécessité la vidange d'un Biostyr, ce qui a permis de diagnostiquer visuellement l'état intérieur du génie civil et les travaux de réparation à effectuer. Au vu des résultats des analyses des bétons, il est nécessaire d'entreprendre ces travaux afin d'éviter une dégradation encore plus importante qui engendrerait des réparations plus coûteuses.

C'est ainsi que Madame la Présidente présente la proposition financière du cabinet MONTMASSON pour la maîtrise d'œuvre complète de ces travaux de génie civil pour un montant de 13 500 € HT.

Madame la Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette offre.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la proposition financière du cabinet MONTMASSON d'un montant de 13 500 € HT,
- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte du Syndicat ladite proposition et tous les documents y afférant.

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

Le Secrétaire de Séance,
Grégory BAERT

La Présidente,
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 08/12/2022
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 09/12/2022

La Présidente,
Claire BARRIN

